

RCS : BORDEAUX

Code greffe : 3302

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 2014 B 02354

Numéro SIREN : 802 808 808

Nom ou dénomination : A. CHAMVERMEIL

Ce dépôt a été enregistré le 13/03/2024 sous le numéro de dépôt 7075

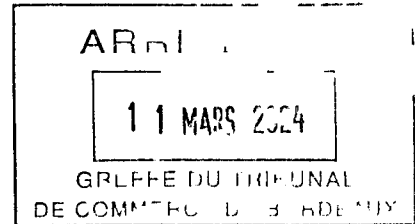
2024000162

**RÉQUÊTE A MONSIEUR LE PRESIDENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE
BORDEAUX
AUX FINS DE PROLONGATION DU DELAI DE REUNION DE L'ASSEMBLEE
GENERAL ORDINAIRE ANNUELLE
(Article R.225-64 du code de commerce)**

A LA REQUÊTE DE :

Monsieur JACQUES Jérôme, Directeur Général ;

Agissant au nom de la société A. CHAMVERMEIL,
SAS au capital de 1 000 000 euros,
ayant son siège social au Rond-Point des Vendangeurs 33460 ARSAC,
immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bordeaux, sous le numéro
802808808.



A L'HONNEUR DE VOUS EXPOSER :

Que la société A. CHAMVERMEIL clôture son bilan chaque année le 31 juillet 2023, et dispose d'un délai prenant fin le 31 janvier 2024 pour réunir l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle, conformément à l'article L.225-100 du Code de Commerce ;

Que la société ne pourra pas réunir l'Assemblée dans les délais légaux pour les motifs suivants :

Le service comptable de la société a fait face à un retard dans la production des documents comptables et, de ce fait, le commissaire aux comptes n'a pas, à ce jour, pu terminer ses contrôles.

PAR CES MOTIFS :

Monsieur JACQUES Jérôme demande qu'il plaise à Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Bordeaux, conformément aux dispositions de l'article R.225-64 du Code de Commerce, de prononcer exceptionnellement la prolongation jusqu'au 30 avril 2024 du délai de réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle de la société A. CHAMVERMEIL, ci-dessus désignée, devant être appelée à délibérer sur le bilan et les comptes de l'exercice clos au 31 juillet 2023.

FAIT A ARSAC

LE 5 mars 2024

EN DEUX EXEMPLAIRES

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'J' followed by a series of loops and a final upward stroke.



ORDONNANCE

NOUS, Marc SALAÜN, Président du Tribunal de Commerce de BORDEAUX,

Assisté du Greffier,

Vu la requête qui précède, les motifs qui y sont exposés,

Vu les articles L 227.1, L 225-100 et R 225-64 du Code de Commerce,

Prorogeons jusqu'au 30.04.2024

Le délai de réunion de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31.07.2023, de

SAS A. CHAMVERMEIL
(N° Siren : 802808808 / N° Gestion : 2014 B 2354)
Rond-Point des Vendangeurs
Départementale 1 -
33460 Arsac

Disons que la requérante supportera la charge des dépens que nous liquidons à la somme de : 30.04 euros TTC

Disons que la présente ordonnance sera déposée au Greffe de ce Tribunal.

Fait et ordonné en notre Cabinet, à BORDEAUX, le 13.03.2024


Adrien SAVADOGO
Greffier Assermenté

2024000162





Greffe du tribunal de commerce de Bordeaux
Palais de la Bourse, CS 51474, 33064 BORDEAUX CEDEX
09:00 – 12:00, 13:00 – 16:00
Téléphone : 05 56 01 81 70
www.greffe-tc-bordeaux.fr - Courriel : rcs@greffe-tc-bordeaux.fr

EXTRA/CAO/2014 B 02354

A. CHAMVERMEIL
Départementale 1-
ROND-POINT DES VENDANGEURS
33460 ARSAC

Nos références : CAO/2014 B 02354

RÉCÉPISSÉ DE DÉPÔT

(Article R. 123-102 du code de commerce)

Concernant :

Société par actions simplifiée A. CHAMVERMEIL

Départementale 1-
ROND-POINT DES VENDANGEURS
33460 ARSAC

SIREN : 802 808 808

N° de gestion : 2014 B 02354

Le greffier soussigné constate le 13/03/2024 le dépôt, enregistré sous le numéro 2024/7075, des actes et pièces suivants :

- Ordonnance du président - 13/03/2024 N° 2024O00162
 - Prorogation du délai de réunion de l'A.G. chargée d'approuver les comptes

Récépissé délivré le 13/03/2024

Le greffier

Maître Jean-Marc BAHANS



Signature